



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 16 mars 2022 n°38/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante ; prolongation de l'observation de la cohorte jusqu'à la fin des études secondaires.

*Périodicité* : Ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

Au cours de sa réunion du 10 mars 2022, la commission Services Publics et Services aux Publics a examiné le projet d'enquête Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011.

L'enquête Panel des élèves du premier degré recruté en 2011 est une initiative de la Depp. Elle a pour objectif d'analyser les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Précisément, elle a pour objectif principal d'étudier les parcours et les performances scolaires dans l'enseignement élémentaire et secondaire. La prolongation du panel permettra de disposer d'informations, pour la tranche d'âge des 17-18 ans, sur les choix d'orientation qui font l'objet de politiques publiques spécifiques, notamment sur le projet professionnel des élèves ou sur leur perception des dispositifs d'orientation (réforme de la voie générale, déclaration des vœux sur la plateforme Parcoursup...), sur lesquels aucune donnée n'est collectée dans les systèmes d'information administratifs. Elle permettra également de préciser les représentations des jeunes sur leur vécu de la scolarité secondaire et sur leur image de soi et d'apporter des éclairages sur ses questions comme l'orientation et l'intégration scolaire des enfants d'immigrés ou les différences de perceptions et de logiques d'orientation scolaire selon la localisation résidentielle, qui sont aujourd'hui au centre de la politique éducative.

Pour atteindre ces objectifs, le panel 2011 recueillera, dans les années à venir, de l'information auprès des élèves sur leurs conditions de vie et leur situation familiale, leur perception rétrospective quant au déroulement de leur scolarité dans le secondaire et leur satisfaction quant à leur choix d'orientation et aux dispositifs mis en place (Parcoursup), sur leurs projets d'études supérieures et leurs projets professionnels, sur leur image de soi, sur leurs loisirs et sur leurs motivations.

L'échantillon du panel concerne le champ de la France métropolitaine et comprend 15 000 élèves. Cependant, les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outre-mer continuent d'être observés. L'échantillon est constitué d'écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011. Il n'est pas prévu d'ajout d'élèves en cours d'observation des scolarités secondaires. L'échantillon a été constitué par un sondage à deux degrés, établissement et classe. Quatre modes de collecte sont proposés : (1) remontée informatique à l'appui d'un questionnaire concernant la situation des élèves à partir des bases exhaustives d'élèves du second degré ; (2) si ces bases ne sont pas disponibles, les données seront collectées à partir d'une enquête WEB ou papier auprès du collège de l'année précédente et des parents ; (3) les élèves seront interrogés dans le cadre d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet, ou téléphone. La durée moyenne de remplissage d'un questionnaire est évaluée à 45 minutes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 88, avenue Verdier 92120 MONTROUGE – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Le questionnaire de cette dernière enquête sera élaboré dans le cadre d'un comité scientifique associant la Depp, les ministères traitant des sujets d'orientation (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ; Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire ; Département des études, des statistiques, de la prospective et de la documentation du ministère de la Culture ; France Stratégie ; Direction générale de l'enseignement scolaire ; Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ; Inspection générale de l'enseignement, des sports et de la recherche) et des chercheurs travaillant sur ces sujets. Le questionnaire comportera deux volets :

- Un premier volet, à destination de tous les jeunes du panel recrutés en 2011, portera sur leurs représentations et projets professionnels ainsi que sur leurs conditions de vie.
- Le second volet, destiné uniquement aux élèves en classe de terminale, à l'heure en 2023 (et en retard en 2024), portera plus particulièrement sur les choix d'orientation (choix des séries et enseignements de spécialité au lycée, décision de continuer ses études dans l'enseignement supérieur, saisie des vœux d'orientation dans la plate-forme Parcoursup ou en-dehors de cette plateforme) et leurs motivations et le vécu de ces différentes phases.

L'interrogation des élèves aura lieu du mois de mars au mois de mai 2023. Elle sera lancée juste après le passage des épreuves finales au baccalauréat des deux enseignements de spécialité pour les élèves des voies générale et technologique et au moment où les élèves en classe de terminale qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur à l'heure de cette cohorte formuleront leurs vœux de formation dans la plateforme parcours sup.

Ainsi, cette nouvelle enquête permettra de recueillir des informations pour mieux comprendre et expliquer la construction des parcours scolaires et des projets professionnels en mettant en regard les résultats scolaires, l'environnement familial des élèves et les représentations de ces derniers et de leur famille.

Des représentants des syndicats d'enseignants, des personnels de direction de l'éducation nationale du second degré, de grandes fédérations de parents et des associations familiales seront réunis avant le lancement de l'enquête « jeunes et orientation 2023 ». Ces réunions seront essentiellement informatives.

Les données seront exploitées par la DEPP au travers d'études publiées dans les supports éditoriaux (publications sous forme de note d'information, articles dans la revue « Education et formations »...). Les premiers résultats synthétisés de l'enquête seront présentés sous la forme d'une note d'information publiée par la Depp (4 pages) au premier trimestre 2024.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2023 à 2027.